



**DELIBERATION N° 25/002 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT DES APPLICATIFS SIG AU
TITRE DU PROGRAMME CORSE FEDER-FSE 2021-2027 POUR LE
DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE
LA CDC ET DE SES AGENCES ET OFFICES**

**CHÌ APPROVA A DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI L'APPIAGAZIONI SIG À
TITULU DI U PRUGRAMMA CORSU FEDER-FSE 2021-2027 PÀ A SPARGHJERA
DI L'INFRASTRUTTURI DI DATI GIUGRAFICHI DI A CDC È DI I SO AGENZI È
UFFIZII**

REUNION DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier, la Commission Permanente, convoquée le 21 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - Smart Isula,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/118 CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022 approuvant la convention du groupement d'achat entre la Collectivité de Corse et ses Agences et Offices pour l'acquisition des logiciels de la société ESRI France,
- VU** l'arrêté n° 21/429 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 7 décembre 2021 arrêtant l'affectation des AP du BP 2021 concernant l'acquisition des solutions SIG de la société ESRI France par le service SIG Territorial,
- VU** l'arrêté n° 23/299 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 23 mai 2023 arrêtant l'affectation des crédits 2023 du programme 6143 pour le financement des opérations du service SIG Territorial,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement de l'opération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer et signer une demande de cofinancement à hauteur de 60 %, soit 304 200 € sur la base d'un coût total éligible de 507 000 euros HT au titre de la priorité 1 « *Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise* » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « *Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics* » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 janvier 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JANVIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI L'APPIGAZIONI SIG
À TITULU DI U PRUGRAMMA CORSU FEDER-FSE 2021-
2027 PÀ A SPARGHJERA DI L'INFRASTRUTTURI DI DATI
GIUGRAFICHI DI A CDC È DI I SO AGENZI È UFFIZII
DEMANDE DE FINANCEMENT DES APPLICATIFS SIG AU
TITRE DU PROGRAMME CORSE FEDER-FSE 2021-2027
POUR LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE
DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE LA CDC ET DE SES
AGENCES ET OFFICES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet du rapport :

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 de deux plateformes de systèmes d'information géographique (SIG) acquises par la Collectivité de Corse¹ et mutualisées avec différents partenaires.

Description des deux plateformes :

Les deux plateformes décrites ci-après s'inscrivent dans les actions prévues au programme de l'objectif spécifique RSO1.2 du FEDER 2021 2027 notamment : « *Soutenir et développer les services publics numériques centrés sur l'usager, les civitechs, les plateformes qui permettent de structurer l'action publique dans tous les domaines de compétences et pour tout type d'institutions publiques et collectivités locales* ».

- **La plateforme ESRI** : La Collectivité de Corse est dotée d'un système d'information géographique qui repose sur les logiciels ArcGis de la gamme ESRI et son application web, ArcGIS Online, à destination de l'ensemble de ses directions et services, mais aussi de ses agences et offices.

Cette plateforme est le support de nombreuses applications SIG essentielles à l'aménagement de la Corse. ESRI est une société disposant de références internationales en matière de production et de distribution de logiciels cartographiques et sa Gamme ArcGis avec son environnement associé répondent depuis plusieurs années aux besoins géomatiques de la Collectivité et de ses partenaires.

En 2022, un groupement de commande a été signé avec 6 agences et offices ⁽²⁾ afin de partager l'usage et de rationaliser les coûts de ces logiciels. L'accord cadre a été notifié en décembre 2022 à la société ESRI France pour une durée de 3 ans. Il prendra fin en décembre 2025.

1 Direction de la Transformation et de l'aménagement numérique.

2 L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, l'Office Foncier de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse

- **La plateforme 1Spatial :** La CdC s'est également dotée d'un système applicatif de gestion foncière qu'elle diffuse auprès de collectivités locales ayant pas ou peu de moyens pour développer leurs propres systèmes autour des logiciels Arcopole Pro de la société 1Spatial. Cette plateforme est le support de l'infrastructure régionale diffusant l'application cadastre, l'application PTIPR (Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et l'ensemble des flux de données territoriales de référence.

Un marché sous forme d'accord cadre a été notifié en mars 2024 pour une durée de 3 ans.

Plan de financement et cofinancement proposé :

Ce cofinancement concerne les investissements réalisés par le service SIG Territorial de la Collectivité de Corse dans le cadre des deux plateformes présentées ci-dessus.

La plateforme ESRI :

La demande d'aide sera réalisée sur la base d'un taux de financement FEDER à hauteur de 60 %. Il s'agit d'un marché d'une durée de 3 ans, faisant l'objet d'un groupement de commande avec les Agences et Offices de la CdC. Le coût total du marché est de 612 000 € HT sur la base des trois factures du marché produites en sachant que celui-ci prend fin au 31 décembre 2025.

Nota : le financement demandé déduit les 180 000 € de participation des Agences et Offices versés à la CdC au titre de l'accord cadre.

Opération	Durée de l'opération	Coût HT total de du marché	Contribution des agences et offices	Coût de l'opération à financer HT	Taux de financement FEDER sollicité
Coûts afférents à la Plateforme ESRI selon l'accord cadre 2022-DTN-0084	3 ans de décembre 2022 à décembre 2025	612 000 €	180 000 €	432 000 €	60 % Soit 259 200 €

La plateforme 1Spatial :

La demande d'aide sera réalisée sur la base d'un taux de financement FEDER à hauteur de 60 %. Il s'agit d'un marché d'une durée de 3 ans qui prendra fin au 31 mars 2027.

Opération	Durée de l'opération	Coût total de l'opération HT	Financement FEDER sollicité
-----------	----------------------	------------------------------	-----------------------------

Coûts afférents au déploiement et maintenance de solutions SIG métier (Cadastre, PTIPR...) selon l'accord cadre 2023-DSI-0287	3 ans de mars 2024 à mars 2027	75 000 €	60 % FEDER soit 45 000 €
--	--------------------------------	----------	--------------------------

Récapitulatif de la demande de cofinancement

Coût total des opérations HT	Coût total de l'opération HT à financer	Financement FEDER sollicité à hauteur de 60 %	Autofinancement CdC
687 000 €	507 000 €	304 200 €	202 800 €

CONCLUSION

Il vous est proposé :

- D'approuver le présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer et signer une demande de subvention à hauteur de 60 %, soit 304 200 € sur la base d'un coût total éligible de 507 000 € HT au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

